## Pour + d'informations ou faire un don, contactez-nous !


David Petrone, **Directeur du développement**
Isabelle Clostre, **Responsable mécénat**
Marion Loomans, **Chargée de communication**

**convairgence.fr**

—

contact@convairgence.fr
06 34 41 22 37
suivez-nous sur

## Ensemble, tout est possible pour préserver notre air !

**L'air est notre bien commun. Le préserver est indispensable pour chacun d'entre nous, nécessaire pour le bien-vivre en société. Pour que l'air que nous respirons soit un allié de notre santé, nous devons imaginer ensemble des manières de vivre et de communiquer différentes.**

**Créé à l'initiative d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, l'observatoire régional de l'air, avec le soutien de la FIMEA, et du pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera, le fonds de dotation convAIRgence, permet de trouver les sources de financement nécessaires pour réaliser des actions d'accompagnement à l'innovation et à la communication allant au-delà de la surveillance et de l'information réglementaire sur la qualité de l'air.**

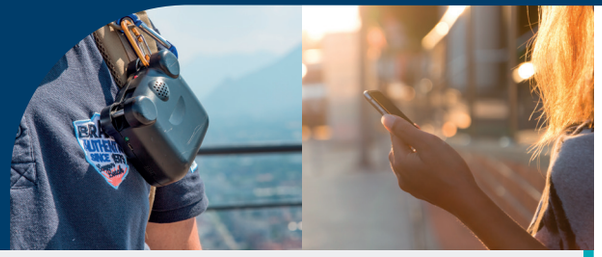

## Pourquoi soutenir le fonds de dotation convAIRgence ?

Ce fonds soutient des **programmes d'intérêt général** sur l'air dans le cadre fiscal du mécénat d'entreprise. Votre soutien financier permettra de mettre en œuvre deux programmes d'actions :

- l'un orienté sur **l'innovation** en faveur d'une amélioration des technologies de surveillance,
- l'autre portant sur la **communication digitale** comme moyen de sensibilisation des populations.

## Pour atteindre quels objectifs communs ?

**Ce fonds favorisera l'émergence de projets innovants** permettant d'imaginer l'air de demain, de mieux le connaître, de mieux informer sur son état.

Il souhaite faire de l'air un moteur d'innovation, un catalyseur d'idées et d'énergies.

## Notre philosophie : le mécénat d'action

En devenant mécène de **convAIRgence**, vous apportez votre contribution et votre soutien pour préserver l'air d'Auvergne-Rhône-Alpes. Nous souhaitons favoriser l'engagement de nos mécènes et inscrire notre relation dans la durée. C'est la raison pour laquelle vous pouvez vous impliquer dans la gouvernance du fonds de dotation et l'élaboration d'actions pour l'air.

Il est en effet essentiel à nos yeux que les projets que vous soutenez soient également porteurs de sens pour votre entreprise.

## Nos champs d'actions prioritaires

**Sur les trois prochaines années, nous avons identifié deux champs d'actions prioritaires :**

**1**

### INNOVER

pour déployer des systèmes de surveillance de l'air en mobilité, en altitude ou encore proposer un service de prêts de microcapteurs pour chaque citoyen. EX **Équipement de flottes de véhicules d'entreprise. Mesures à l'aide de drones.**

**2**

### COMMUNIQUER

pour sensibiliser et pour favoriser l'action. EX **Réalisation de vidéos en réalité virtuelle pour permettre de mieux appréhender l'air qui nous entoure. Conception et développement d'applications smartphone dédiées pour les sportifs ou les personnes allergiques.**

## Les avantages fiscaux du don

Chaque don pourra faire l'objet d'un reçu fiscal. À ce titre, les dons versés par les entreprises, dans la limite de **0,5% du chiffre d'affaires H.T. sont déductibles de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don.** L'excédent éventuel non imputé est reportable sur 5 exercices.